



Présidence : Luxembourg

740^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 11 décembre 2013

Ouverture : 10 h 30

Clôture : 11 h 30

2. Président : Ambassadeur H. Wurth

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Exercice militaire « Steadfast Jazz » tenu du 2 au 9 novembre 2013* : Pologne, Fédération de Russie (annexe 1)

b) *Publication du deuxième Plan d'action national sur l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies relative aux femmes, à la paix et à la sécurité* : Islande (annexe 2)

c) *Déclaration conjointe sur les femmes, la paix et la sécurité* : Royaume-Uni (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de la Suède et de la Turquie) (annexe 3), ex-République yougoslave de Macédoine, Suisse, Fédération de Russie, États-Unis d'Amérique

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LA SEPTIÈME RÉUNION DES CHEFS DES CENTRES DE VÉRIFICATION

Représentant du Centre de prévention des conflits (annexe 4), Président

Point 3 de l'ordre du jour : EXAMEN DU DOCUMENT EXPOSANT LES
CONCEPTIONS DU PRÉSIDENT DU FCS SUR LES
QUESTIONS INTÉRESSANT LE FORUM POUR LA
COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
(FSC.DEL/200/13 EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2013)

Lituanie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine,
l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie, pays du
processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le
Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de
libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre,
la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration)
(FSC.DEL/202/13), Suisse, Ukraine, Turquie, États-Unis d'Amérique,
Fédération de Russie (annexe 5)

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Questions de protocole : Albanie
- b) *Compilation récapitulative des échanges d'informations en ce qui concerne le questionnaire sur les armes légères et de petit calibre*: Représentant du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Mercredi 18 décembre 2013 à 11 heures, Neuer Saal



740^e séance plénière

Journal n° 746 du FCS, point 1 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous vous sommes reconnaissants pour l'organisation du débat de ce jour.

Nous sommes reconnaissants au distingué représentant de la Pologne de nous avoir fait rapport sur l'exercice « Steadfast Jazz 2013 » pour la force de réaction rapide de l'OTAN qui s'est tenu du 2 au 9 novembre. Le rapport sera étudié avec soin à Moscou et comparé à d'autres données disponibles. Nous prenons note des informations sur le nombre de participants à l'exercice et du fait que la Fédération de Russie et la République du Biélorussie ont été considérés comme États neutres selon le scénario de l'exercice.

Dans le même temps, nous ne pouvons pas ignorer les déclarations de certains représentants du gouvernement polonais et des pays baltes selon lesquels ces exercices montraient la volonté des Alliés à défendre les pays de l'Europe de l'Est contre la « menace de l'Est ».

Ces déclarations reflètent en fait l'objectif réel des mesures conduites sur les territoires de la Pologne, de la Lettonie et de la Lituanie. Leurs scénarios consistaient vraiment en éléments visant à prêter assistance aux États membres de l'OTAN conformément à l'article 5 du Traité de Washington sur la défense collective.

Nous comprenons que les militaires doivent procéder à des exercices et entraînements pour maintenir leur état de préparation. Cette pratique est normale.

Dans le même temps, est-il aujourd'hui vraiment approprié de parler sérieusement d'une menace d'attaque sur les pays de l'OTAN dans cette région ? Ces scénarios ne sont pas seulement absurdes, mais ils envoient aussi un mauvais signal à l'opinion publique, engendrant la recherche d'un ennemi dans la tradition de la « guerre froide ». Dans ce contexte, les appels provocateurs visant à revoir le statut de pays non-aligné de l'Ukraine, ou de créer une confrontation militaire potentielle dans l'Arctique nous laissent perplexes.

À notre avis, ces approches sont clairement en contradiction avec l'objectif fixé au Sommet du Conseil OTAN-Russie à Lisbonne en 2010 visant à créer un espace commun de

paix, de sécurité et de stabilité. Les tentatives visant à tout prix à entraîner l'OTAN en arrière ne contribuent pas à résoudre les problèmes communs visant à faire face aux menaces et relever les défis réels, et non imaginaires, qui se posent à la sécurité dans nos pays.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



740^e séance plénière

Journal n° 746 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE L'ISLANDE**

Merci, Monsieur le Président,

Je suis heureux d'annoncer que, le 28 mai 2013, le Gouvernement islandais a publié son deuxième Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (résolution 1325) sur les femmes, la paix et la sécurité.

Le Plan d'action national révisé de l'Islande vise à souligner l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans les milieux touchés par les conflits et dans les processus de paix, et met l'accent sur les questions de genre dans toutes les élaborations politiques et tous les projets des organisations internationales, dont l'Islande est membre.

Au cours du processus d'examen, le Ministère islandais des affaires étrangères a bénéficié d'une participation active de la société civile, en tenant compte des enseignements et des expériences des autres États membres de l'Organisation des Nations Unies. Le résultat est un document qui énonce clairement les principaux objectifs de l'Islande liés à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et les moyens d'atteindre ces objectifs, ainsi que l'identification de mesures destinées à la responsabilisation et au suivi. Le Plan d'action national peut être consulté sur le site Web du Ministère des affaires étrangères à l'adresse :
<http://www.mfa.is/media/fridargaeslan/UT-WomenPeaceSecurity-2013.pdf> .

Le Plan d'action national révisé prend pleinement en considération les quatre piliers de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (participation, prévention, protection, secours et relèvement), tout en mettant l'accent sur la formation et la sensibilisation, ainsi que sur le partenariat et la collaboration, notamment avec les ONG islandaises et internationales, les organisations internationales et pays partageant les mêmes idées.

Ce Plan national d'action est valable quatre ans et fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours afin de déterminer si les objectifs, les activités et les indicateurs sont toujours d'actualité ou si des ajustements sont nécessaires.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir joindre cette déclaration au journal de ce jour.



740^e séance plénière

Journal n° 746 du FCS, point 1 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU ROYAUME-UNI
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALLEMAGNE, DE L'AUTRICHE,
DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE, DU CANADA, DE CHYPRE, DE LA
CROATIE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE
L'IRLANDE, DE LA SUÈDE ET DE LA TURQUIE)**

Monsieur le Président,

Je prends la parole au nom des délégations de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de la Finlande, de la France, du Royaume-Uni, de la Grèce, de l'Irlande, de la Suède et de la Turquie.

Hier, c'était la Journée des droits de l'homme, et aussi la dernière des 16 Journées d'action contre la violence à l'égard des femmes. Cette campagne est, malheureusement, toujours aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était en 1991 ; la violence à l'égard des femmes demeure un problème pressant dans la région de l'OSCE. Son impact va bien au-delà des victimes – touchant les familles, les communautés et la société dans son ensemble – et il importe donc que les organes pertinents de l'OSCE s'attaquent à cette question.

L'examen des moyens susceptibles d'aider à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résolutions connexes, comme demandé par la Décision n° 7 /11 du Conseil ministériel, présente un intérêt particulier pour le Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous tenons à souligner l'adoption à l'unanimité, en 2013, de deux autres résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité – à savoir les résolutions 2106 et 2122 – toutes deux durant les présidences d'États participants de l'OSCE au Conseil de sécurité.

Reconnaissant que la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résolutions connexes contiennent des éléments intéressant directement le FCS – notamment en matière de prévention des conflits, de renforcement des capacités et de participation significative des femmes aux efforts de paix et de sécurité – nous souhaitons réaffirmer notre attachement à tous ces concepts importants et à renforcer notre action avec les partenaires dans le cadre du FCS pour parvenir à un changement positif dans la mise en œuvre de ces résolutions.

Nous reconnaissons également que le conflit touche tous les secteurs de la société, mais réaffirmons notre conviction, comme énoncé dans ces résolutions du Conseil de sécurité, que les femmes et les filles connaissent une vulnérabilité exacerbée dans les conflits et les situations d'après-conflit. De plus, nous croyons que les femmes et les filles dotées des moyens d'agir et qui participent de manière significative à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'au renforcement de la paix, apportent une contribution tangible à la paix et à la sécurité. C'est pourquoi, notre travail au sein du FCS, et une plus large promotion du renforcement des capacités visant à faire avancer le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité sont au cœur des objectifs de l'Organisation et de la réalisation de progrès vers une communauté de sécurité.

Notant l'accélération de l'élan international dont a bénéficié l'Initiative sur la prévention des violences sexuelles dans les conflits, présentée en 2013 par le Royaume-Uni et reflétée en particulier dans la résolution 2106 (2013) du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention des violences sexuelles, approuvée par 135 États, nous espérons que l'OSCE dans son ensemble et les États participants individuellement s'engageront sur les aspects pertinents de ce travail. Nous estimons que notre Organisation peut jouer un rôle important et que le FCS devrait tenir compte de cette Initiative dans l'élaboration de son programme sur les femmes, la paix et la sécurité. Cela comprend des travaux concrets par nos missions sur le terrain, et nous nous félicitons du projet entrepris en Bosnie-Herzégovine, en particulier de la formation dispensée aux juges et aux procureurs, et du programme de soutien aux victimes. En outre, nous notons que le Sommet sur l'Initiative visant à prévenir les violences se tiendra à Londres en juin 2014, et espérons que l'OSCE et de nombreux États participants y seront représentés.

Nous notons avec satisfaction que la Décision n° 8 /13 du Conseil ministériel nous encourage à prêter attention à ces aspects de la sécurité dans notre travail sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, comme le demandent également expressément les résolutions 2117 (2013) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Dans la perspective de 2014, nous estimons qu'il y a beaucoup à faire pour s'assurer que la contribution potentielle des femmes à la paix et à la sécurité soit pleinement exploitée pour le bien commun. Nous encourageons les prochaines présidences du FCS à inclure ce sujet dans notre programme de travail et à appeler les États participants à soutenir activement ces efforts. Plus généralement, nous réaffirmons notre soutien à l'élaboration d'un plan d'action, à l'échelle de l'OSCE, sur les femmes, la paix et la sécurité.

Monsieur le Président,

Bien que les 16 Journées d'action contre la violence à l'égard des femmes de 2013 soient terminées, le travail ne s'arrête pas là ; il ne fait assurément que commencer. Dans sa résolution 2122, le Conseil de sécurité des Nations Unies se dit profondément préoccupé par les lacunes qui subsistent dans la concrétisation des priorités relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. Nous demandons donc instamment aux États participants de s'associer à nous pour combler ces lacunes, entre autres grâce à notre travail ici au Forum.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour.

740^e séance plénière

Journal n° 746 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT
DU CENTRE DE PRÉVENTION DES CONFLITS**

Monsieur le Président,

En réponse à la demande du FCS, j'ai le plaisir de vous faire part d'observations préliminaires au sujet de la Réunion des chefs des centres de vérification qui s'est tenue hier.

La septième Réunion des chefs des centres de vérification, qui s'est déroulée le 10 décembre 2013, conformément à la Décision n° 5/13 du FCS, a rassemblé plus de 100 personnes de quelque 41 délégations. Au cours de cette réunion d'une journée, les chefs des centres de vérification ont débattu d'une vaste gamme de questions ayant trait aux aspects techniques de l'application du Document de Vienne.

Les participants à la réunion se sont penchés sur la question de la force majeure et de son application en ce qui concerne les dispositions du Document de Vienne relatives à la conformité. De nombreuses délégations ont plaidé en faveur d'une interprétation étroite de l'expression « force majeure ». Certaines d'entre elles ont également demandé qu'un document de réflexion soit élaboré au sein du FCS et ont fait savoir, à cet égard, qu'elles étaient disposées à entreprendre des travaux concrets sur cette question. Un autre sujet de discussion a été celui des jours fériés nationaux. Plusieurs délégations ont déclaré qu'invoquer des jours fériés nationaux ne pouvait empêcher les activités d'application menées en vertu du Document de Vienne, mais que les États demandeurs devaient en tenir compte. Certains participants ont demandé aux États participants de s'abstenir de toute activité durant un jour férié national, ainsi qu'au cours de la période peu avant ou après un jour férié national. Troisièmement, la question de la délivrance des visas a également été examinée. À ce sujet, de nombreuses délégations ont déclaré que les procédures et les législations nationales ne devaient pas entraver l'application effective du Document de Vienne. Le quatrième thème de discussion avait trait à la définition du personnel auxiliaire et à ses fonctions. Plusieurs participants ont appelé à davantage de clarté en ce qui concerne cette expression. La cinquième question débattue a été celle de la coopération multinationale. Des représentants d'une agence tripartite de vérification ont fait un exposé montrant comment la mutualisation et le partage à l'échelle multinationale pouvaient être mis en pratique. Sixièmement et dernièrement, deux présentateurs nationaux ont donné un aperçu de leurs expériences de l'application technique, qui a déclenché un fructueux débat.

Monsieur le Président,

Il convient de noter, en ce qui concerne la structure de la réunion des chefs des centres de vérification de cette année, que, contrairement à l'année dernière, la réunion n'était pas organisée en groupes de travail parallèles mais en séances plénières consécutives. Les participants ont plaidé avec force en faveur de la tenue de séances de travail parallèles et informelles afin d'être en mesure de couvrir plus de questions de fond dans le peu de temps disponible. Les chefs des centres de vérification se sont accordés à reconnaître que des débats fructueux avaient également eu lieu cette année. Plusieurs délégations ont suggéré qu'il était nécessaire d'entreprendre des travaux préparatoires informels en prévision de la prochaine réunion des chefs des centres de vérification en 2014. Dans ce contexte, j'invite instamment les États participants à convenir d'une date pour la prochaine réunion des chefs des centres de vérification en début d'année.

Le rapport final pour la RAEA sera présenté début février 2014, comme prescrit dans la Décision n° 6/13 du FCS. Dernier point, mais non le moindre, je tiens à remercier tous les États participants et l'ensemble des présentateurs, à savoir l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, le Kazakhstan et l'École de l'OTAN au nom du Canada et de la Slovaquie, de leur participation active et de leur contribution à la fructueuse réunion des chefs des centres de vérification de cette année.



740^e séance plénière

Journal n° 746 du FCS, point 3 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous vous sommes reconnaissants pour l'organisation du débat de ce jour.

De l'avis de notre délégation, les résultats des travaux de préparation des documents politico-militaires de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Kiev donnent matière à réflexion.

D'une part, il a été une fois de plus confirmé qu'avec la volonté politique de toutes les parties, le Forum est en mesure de se mettre d'accord sur des décisions qui répondent aux intérêts de tous les États participants de l'OSCE. On peut en voir la preuve dans les documents adoptés lors de la Réunion du Conseil ministériel : la Décision sur les armes légères et de petit calibre et les stocks de munitions conventionnelles, ainsi qu'une déclaration sur l'actualisation des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération. Aujourd'hui, nous tenons à vous féliciter sincèrement de ce succès, Monsieur le Président, votre équipe et votre coordinateur pour les questions non-prolifération V. Pokotilo. En outre, nous estimons qu'il est nécessaire de remercier tous ceux qui ont contribué à ce compromis.

Nous étions sur le point d'adopter une autre décision, à savoir sur les questions intéressant le Forum pour la coopération en matière de sécurité. Pour ce faire, la partie russe a dû faire preuve d'une grande souplesse. Nous apprécions l'approche constructive de l'écrasante majorité des autres délégations. Nous sommes reconnaissants à notre distingué collègue P. Grisiusu de ses efforts visant à trouver une solution qui réponde aux intérêts de tous les États participants. Nous estimons que le projet de décision (MC.DD/11/13/Rev.10) préparé en vue de la séance du 5 décembre au matin était une bonne base pour une telle décision.

Malheureusement, tous n'étaient pas prêts d'y contribuer. On ne peut que deviner les raisons à cela, mais elles semblent bien loin des problèmes évoqués dans cette salle. Dans le même temps, notre longue expérience en la matière laisse à penser que le radicalisme des libellés, la surestimation démonstrative des exigences surélevées conjointement avec une approche basée sur la formule du « tout ou rien » ne correspondent pas toujours à un degré de préparation réel à un travail sérieux.

En tout état de cause, la décision clé pour les activités du Forum n'a pas été adoptée. Nous n'y voyons pas une tragédie et sommes prêts à continuer à travailler ensemble avec nos partenaires. Quant à la question de l'avenir du Document de Vienne, devenu une sorte de pierre d'achoppement, nous partons du principe que le large éventail des mesures politiques et militaires prévues dans le Document de Vienne 2011 garantit la transparence et la prévisibilité des activités militaires des États participants de l'OSCE, renforce la confiance mutuelle et réduit la probabilité d'apparition de conflits armés en Europe. Dans le même temps, le mécanisme du Document de Vienne doit prendre en compte les changements survenus dans les forces armées de nombreux États participants de l'OSCE.

Dans cet esprit, la Fédération de Russie est prête à travailler sur l'amélioration du régime des MDCS, étant entendu que l'ampleur et le rythme de ce travail :

- correspondront aux efforts visant à renforcer la stabilité et la prévisibilité militaires dans d'autres domaines déterminant la situation politico-militaire dans l'espace de l'OSCE ;
- seront déterminés en tenant compte de la nécessité d'éviter les chevauchements avec des négociations possibles sur la formation d'un régime fondamentalement nouveau de la maîtrise des armements conventionnels en Europe ;
- prendront en compte les facteurs économiques, ainsi que les intérêts des forces armées de la Fédération de Russie.

Nous présumons aujourd'hui que le vecteur principal pour l'avenir de ce processus n'est pas encore défini, – confirmation concrète donnée par les discussions de Kiev. Donc, à ce stade, nous pouvons parler d'un « ajustement précis » de certaines dispositions du Document de Vienne, visant principalement à accroître l'efficacité et réduire les dépenses des activités de vérification et d'échange d'informations militaires. Les idées de la Russie en la matière sont sur la table.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.